

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS CERTIFIES  
CAPES EXTERNE  
Section DOCUMENTATION**

Session 2012

EPREUVE D'ADMISSION SUR DOSSIER

Durée de la préparation : 2 heures 30

Durée de l'épreuve : 1 heure

**1<sup>ère</sup> partie (14 points) : exposé suivi d'un entretien avec le jury  
Présentation n'excédant pas 20 minutes, entretien avec le jury : 20 minutes**

**Sujet : Compétences et savoirs**

**Document 1-1** : Contre l'idéologie de la compétence, l'éducation doit apprendre à penser. Nicolas Truong. *Le Monde*, 2 septembre 2011

**Document 1-2** : Le socle commun de connaissances et de compétences, Dossier de presse. Eduscol. 10 mai 2006. <http://www.education.gouv.fr/cid903/index.html>

**Document 1-3** : Projet de CDI (collège – académie de Rouen)

*Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : l'épreuve permet au candidat de montrer :*

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

*Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d'aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui lui sont nécessaires.*

**2<sup>ème</sup> partie (6 points) : présentation n'excédant pas 10 minutes, entretien avec le jury 10 minutes**

**A partir du document suivant et de vos connaissances, vous répondrez à la question suivante :**

Vous êtes nommé dans un lycée polyvalent qui scolarise 700 élèves de la seconde à la terminale et quasiment autant d'élèves « post-bac » (BTS, classes préparatoires...). Vous demandez à un élève de cesser de fumer. Il refuse d'obtempérer et vous rétorque que dans le cadre d'un sevrage il utilise une cigarette électronique.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

**Document 2** : Circulaire n°2006-196 du 29-11-2006. JO du 5-12-2006 - Interdiction de fumer pour les personnels et les élèves dans les établissements d'enseignement et de formation

**Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : interrogation portant sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».**

Vous êtes prié (e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.